

# Formations



école nationale supérieure de paysage  
Versailles Marseille

école nationale supérieure de paysage  
Versailles Marseille

**École nationale supérieure de paysage**  
Le Potager du Roi  
10, rue du Maréchal-Joffre  
78 000 Versailles  
Tél. : +33 (0)1 39 24 62 00

31, bd d'Athènes  
13 232 Marseille cedex 01  
Tél. : +33 (0)4 91 91 00 25



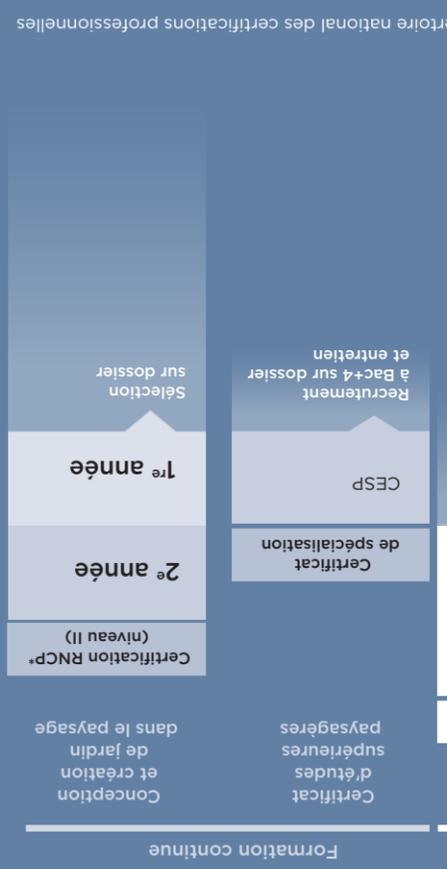
www.ecole-paysage.fr  
www.potager-du-roi.fr

- plus de 100 diplômés par an dont 70 paysagistes concepteurs (DEP, grade de Master)
- une douzaine d'accords de mobilité internationale
- 30 stages en formation continue (jardin, grand paysage et jardinage)
- près de 40 enseignants permanents – plus de 250 enseignants vacataires
- 45 agents et contractuels administratifs, techniques et de recherche
- 8100 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments à Versailles et 1000 m<sup>2</sup> à Marseille
- 9 ha de jardin fruitier et de potager historiques
- 1 atelier de travail dédié à chaque promotion
- 3 salles informatiques (Autocad, stations graphiques)
- 1 atelier reprographie
- 1 centre de documentation spécialisé dans le paysage, comprenant près de 60000 références.



Il s'agit d'une formation de spécialisation complémentaire d'une durée d'un an, ouverte aux étudiants et professionnels titulaires d'un master 1 et désireux de s'initier au projet de paysage. Le CESP est réalisable à Versailles comme à Marseille. Le programme pédagogique est personnalisé en fonction du parcours du candidat et de son projet professionnel. L'étudiant suit donc un ensemble de cours parmi les enseignements proposés en formation initiale de paysagiste et en formation continue de Conception et création de jardin dans le paysage.

## Le Certificat d'études supérieures paysagères (CESP)



Le laboratoire regroupe une quinzaine d'enseignants chercheurs et une douzaine de doctorants préparant leur thèse en Sciences et architecture du paysage – École doctorale ABIES. La durée de préparation d'un doctorat est de trois à quatre ans. La formation doctorale a une durée de cinquante heures par an pendant trois ans.

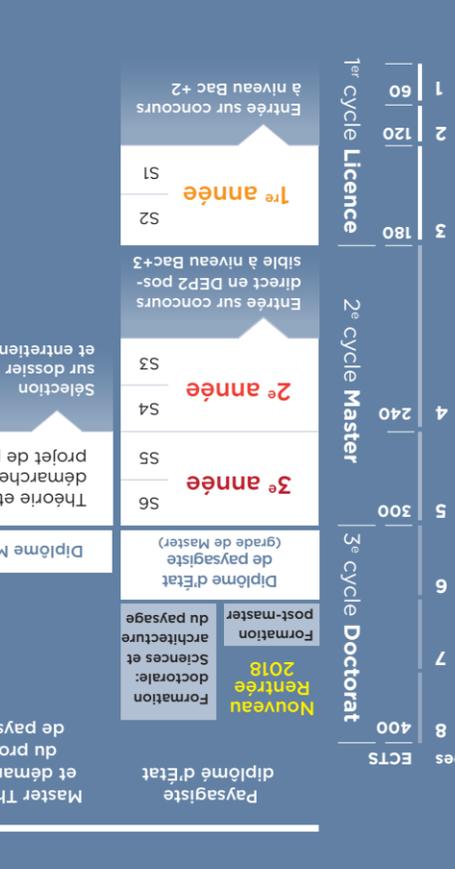
Le LARBP (Laboratoire de recherche de l'école nationale supérieure de paysage) est une unité propre de recherche, évaluée par l'HCERES. Ses travaux s'organisent autour de deux grands ensembles, dont le premier interroge les savoirs et les pratiques qui fondent l'action des professionnels sur le paysage, et le second explore les formes de l'action publique et de la territorialisation en relation avec le paysage. La recherche est interdisciplinaire par construction, mobilisant un large spectre de champs scientifiques (écologie, géographie, ethnologie, histoire de l'architecture et de l'urbanisme, sciences politiques), dont sont issus les chercheurs et enseignants chercheurs du LARBP.

## Un laboratoire de recherche au caractère interdisciplinaire

Les masters proposés offrent une formation scientifique pluridisciplinaire relative aux problèmes conceptuels et pratiques posés par l'évolution des paysages et par les politiques paysagères, qu'elles soient urbaines ou rurales. Ils forment des professionnels de l'évolution des paysages et par les politiques paysagères, qu'elles soient urbaines ou rurales. Ils forment des professionnels de l'évolution des paysages et par les politiques paysagères, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Ces formations s'adressent à des étudiants ayant validé soit une première année de master (M1) soit une première année de master (M1) ou *Paysage et aménagement* (TDDP) ou *Théories et démarches du projet de paysage* (TDDP) ou *Théories et démarches du projet de paysage* (TDDP) ou *Théories et démarches du projet de paysage* (TDDP). Ces formations s'adressent à des étudiants ayant validé soit une première année de master (M1) soit une première année de master (M1) ou *Paysage et aménagement* (TDDP) ou *Théories et démarches du projet de paysage* (TDDP) ou *Théories et démarches du projet de paysage* (TDDP).

## Les masters en paysage



Positionnement de l'offre de formation de l'ENSP dans le cadre européen dit LMD



# Des formations de haut niveau en paysage

L'École nationale supérieure de paysage (ENSP) forme des paysagistes concepteurs intervenant sur l'espace extérieur, dans toute sa diversité et toutes ses échelles : parcs et jardins, espaces publics urbains et ruraux, grands territoires. Ses formations et travaux de recherche positionnent l'établissement au cœur des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, tels que l'évolution des modèles urbains et agricoles, le maintien de la biodiversité, la prévention des risques liés aux changements climatiques.

Présente à Versailles dans le cadre prestigieux du Potager du Roi et à Marseille dans le quartier de la gare Saint-Charles, l'ENSP propose plusieurs types de formations centrées sur l'apprentissage et la connaissance du projet de paysage :

- **diplôme d'État de paysagiste – DEP (grade de Master)**, un cursus rénové en trois ans pouvant être complété par une formation post-master ou d'une formation doctorale ;
- le **master Paysage et aménagement** de l'Université Aix Marseille avec l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional Aix Marseille ;

- le **master Théories et démarches du projet de paysage** de l'Université Paris Saclay avec AgroParis Tech ;
- le **Certificat d'études supérieures paysagères (CESP)**, accessible à partir du niveau master 1 ;
- à partir de la rentrée 2018, un post master sur la thématique des transitions accessible à des paysagistes concepteurs francophones ou anglophones.

L'école délivre également par la voie de la formation continue un diplôme de **Concepteur et créateur de jardin dans le paysage**, inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (niveau II). Enfin, une trentaine de stages courts sont ouverts aux professionnels et aux amateurs passionnés de jardin.

Retrouvez le détail de l'offre de formation et son actualité sur le site [www.ecole-paysage.fr](http://www.ecole-paysage.fr)



Intitulé du diplôme	Effectifs en formation (2017-2018)
Docteur en paysage	9
Paysagiste DEP ou DPLG	239
Masters	20
Certificat d'études supérieures paysagères	11
Concepteur et créateur de jardin dans le paysage	36
<b>Total</b>	<b>315</b>

## Diplôme d'État de paysagiste (grade de Master)

### Le projet de paysage au cœur de la pédagogie

La pédagogie de l'ENSP vise à développer les aptitudes personnelles de conception et de création.

Dans le cadre de la formation conduisant au *diplôme d'État de paysagiste*, la pédagogie s'articule pour moitié du temps autour d'un travail en atelier. Les étudiants sont mis en situation de projet et bénéficient de l'encadrement d'enseignants ayant une pratique professionnelle reconnue.

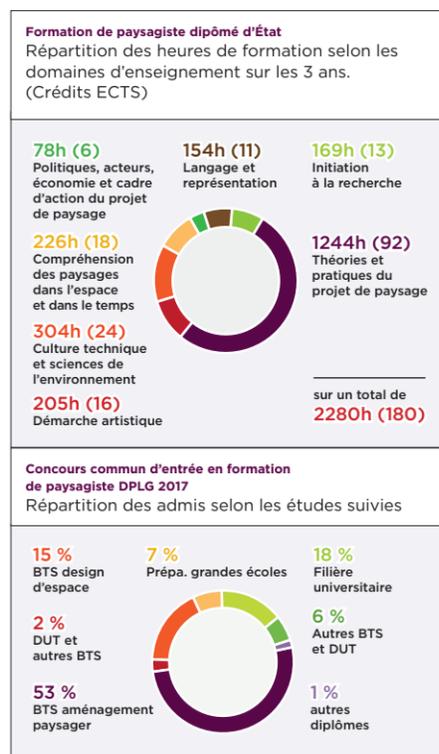
La formation favorise l'émergence de la démarche conceptuelle en suscitant un échange permanent entre les différentes disciplines et en stimulant la créativité par la pratique artistique. L'apprentissage du projet de paysage se nourrit d'un enseignement pluridisciplinaire. Le programme d'étude du DEP combine les différents domaines d'enseignement de manière interdisciplinaire :

- théories et pratique du projet de paysage
- démarche artistique
- culture technique et sciences de l'environnement
- compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps
- politiques, acteur, économie et cadre d'action du projet de paysage
- langage et représentation
- Initiation à la recherche.

À travers de multiples allers-retours entre identification des enjeux, atouts du site et spatialisation du projet, il s'agit de maîtriser l'ensemble et le détail, le proche et le lointain, la grande et la petite échelle. Les étudiants développent ainsi un esprit d'analyse et de synthèse permettant d'établir un état des lieux de l'existant et d'imaginer des projets de paysage redonnant du sens au site dans un souci de cohérence territoriale et de service aux usagers.

L'ENSP a développé de nombreux partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur de projet de paysage à l'étranger. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un séjour ERASMUS dans un de nos établissements partenaires ou suivre le cursus DEP européen EMiLA (European Masters in Landscape Architecture). Ce cursus permet aux étudiants sélectionnés de suivre deux semestres dans deux établissements européens partenaires situés à Amsterdam, Barcelone, Edimbourg et Hanovre.

Le *diplôme d'État de paysagiste*, est accessible par la validation des acquis de l'expérience et par la voie de l'apprentissage.



### Les conditions d'admission

**a. En 1<sup>re</sup> année du diplôme d'État de paysagiste (Niveau 3<sup>e</sup> année de Licence : L3)**  
L'admission dans le cursus de formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste se fait par la voie d'un concours national commun aux 4 établissements habilités à délivrer ce diplôme. Les candidats doivent justifier d'un diplôme conférant 120 ECTS (Bac+2) ou équivalent. Les inscriptions se déroulent en décembre/janvier. Le concours a pour objectif de sélectionner des candidats aux profils très variés sur leur capacité à observer un site, le décrire, l'analyser et le représenter. Il se déroule en deux temps. L'épreuve d'admissibilité a lieu en mars sur une journée. Le matin, le candidat découvre un site. L'après-midi, il doit démontrer sa compréhension du lieu, ainsi que ses qualités rédactionnelles et de dessin à travers une première

épreuve écrite de description. Une seconde épreuve d'expression plastique permet d'apprécier son imagination et sa maîtrise de la représentation des formes et de l'espace. L'épreuve d'admission consiste en une épreuve d'anglais et un entretien argumenté autour d'une question sur le paysage extrait d'une bibliographie. (Se référer aux notices du concours sur le site internet de l'ENSP).

**b. En 2<sup>e</sup> année du diplôme d'État de paysagiste (1<sup>re</sup> année de Master : M1)**  
Une voie d'admission sur titre en DEP 2 existe pour les titulaires d'un diplôme de niveau licence, ayant déjà une expérience de la démarche de projet. La sélection se fait sur la base de l'examen d'un dossier de travaux personnels et de recherche et d'un entretien oral, le cas échéant.

Pour tout renseignement sur le concours : [concours@ecole-paysage.fr](mailto:concours@ecole-paysage.fr)  
Tél. : +33 (0)1 39 24 62 17

Les annales et les statistiques du concours sont disponibles sur [www.ecole-paysage.fr](http://www.ecole-paysage.fr).



### Un concepteur au service des territoires et de leurs habitants

Traditionnellement liée à la conception de parcs et jardins, la pratique des paysagistes s'est étendue à l'aménagement des espaces publics et au projet de territoire.

À l'écoute de la société et de ses questionnements, le paysagiste concepteur propose des formes et des agencements à partir du vivant avec en ligne de mire la qualité de vie des espaces et leur capacité à répondre à des fonctionnalités diverses. Sa culture pluridisciplinaire lui permet de repérer rapidement l'ensemble des données du site à aménager et de mettre en œuvre, grâce à sa créativité, un projet de paysage intégrant toutes ces dimensions. L'attention portée au site et à ses atouts préexistants le conduit à proposer une stratégie adaptée à chaque territoire, loin des solutions stéréotypées.

Les missions confiées aux paysagistes se sont multipliées et diversifiées en l'espace d'une

génération. Elles se situent à deux niveaux. En mission d'étude ou de conseil, le paysagiste concepteur participe, comme expert ou médiateur, aux études d'environnement, de programmation et d'aménagement : schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, atlas, chartes et plans de paysage, protection et mise en valeur des espaces naturels, infrastructures, etc.

En mission opérationnelle, le paysagiste concepteur conçoit et assure la maîtrise d'œuvre complète d'aménagements de l'espace public urbain, de parcs et jardins, d'éco-quartiers ou encore de réseaux divers. Outre les décideurs publics et privés, le paysagiste concepteur collabore avec des spécialistes de la reconnaissance des potentialités des territoires (géographes, sociologues, écologues, etc.), d'autres professionnels de la conception et de la maîtrise d'œuvre (architectes, urbanistes, ingénieurs) ou encore avec

des entrepreneurs du génie civil et du BTP, des pépiniéristes, des entrepreneurs de paysage, des jardiniers en phase de chantier.



**81.3%** des diplômés en 2014 ont trouvé un emploi.  
On note une forte proportion de créateurs d'entreprise.  
(Source : ENSP/DGER - Taux net d'emploi Enquête à 24 mois après le diplôme)